

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2009016

Signataire : ML/SRC

OBJET :Convention entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers de subventionnement départemental pour les établissements d'accueil et services d'accueil d'enfants de moins de six ans

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du conseil général n°4-6 du 11 Décembre 2007 relative aux aides départementales en faveur des modes d'accueil de la petite enfance,

Vu la délibération du conseil général n°2008-VI-31 du 5 Juin 2008 relative au plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 Mars 2004 relative à la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg, l'approbation du programme et du plan de financement,

Vu le projet de convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers de subventionnement départemental pour les établissements d'accueil et services d'accueil d'enfants de moins de six ans,

Considérant l'intérêt que présente ce projet et la volonté partagée de développer l'offre d'accueil de la petite enfance et sa qualité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers subventionnement départemental pour les établissements d'accueil et services d'accueil d'enfants de moins de six ans.

Dit que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois tacitement.

le Maire

J. SALVATOR